

PROJET DE LOI

adopté

le 8 juin 2011

N° 136
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de l'accord de **coopération** en **matière militaire** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du **Kazakhstan**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 2985, 3135 et T.A. 616.

Sénat : 351, 505 et 506 (2010-2011).

Article unique

Est autorisée l'approbation de l'accord de coopération en matière militaire entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Kazakhstan, signé à Astana le 6 octobre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi¹.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 juin 2011.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

¹ *Nota* : voir le document annexé au n° 2985 (AN, 13^{ème} législ.)